



Personnes âgées, aubaines des plombiers...

Par **Dadie**, le **07/07/2010** à **17:21**

Bonjour, Ma mère (locataire) a fait intervenir un plombier pour une fuite sur un robinet de type mélangeur basique, qu'il s'est empressé de remplacer par un mitigeur à 339.80 €, le moins cher du catalogue qu'il a présenté à ma mère. N'aurait-il pas dû lui proposer le remplacement à l'identique avant de dégainer son catalogue de luxe ? Voici le détail de la facture :
- 1 forfait MO + fourniture et déplacement = 165.40 €
- 1 mitigeur lavabo = 339.80 €
- 1 raccord laiton = 38.20 €
Le tout pour un montant total HT de 543.40 € (quasiment le prix de son loyer !)
Bien entendu il lui a fait signer le devis en même tant que la facture une fois les travaux effectués.
J'ai lu dans ces pages le post appelé « arnaque plombier, abus de faiblesse sur personne âgée » du 14/9/08, et j'ai bien compris les conseils donnés par Marion2 et Gloran sur les actions à entreprendre, mais peut être ne s'appliquent ils pas à ce problème puisqu'il y a du matériel d'installé ?
Pouvez vous m'éclairer ?
Merci d'avance pour vos réponses !